

«L'émancipation de l'instituteur»

2012-11-10 08:48:00



La **Fédération des instituteurs a commémoré, vendredi, un événement relativement négligé: le centenaire de la loi scolaire de 1912. Un texte qui a changé l'enseignement.**

*Entretien avec notre journaliste
Christiane Kleer*

Pour Ed Kirsch, instituteur retraité et président de la Fédération générale des instituteurs luxembourgeois (FGIL), la loi scolaire de 1912 était une

aubaine. Connue sous le nom de loi Braun, ce texte était vu comme «libérateur» pour la fonction de l'enseignant. Mais la loi, qui retira, en partie, l'école publique des mains du clergé, a déchiré le pays et suscité de nombreuses réactions au-delà des frontières. Ed Kirsch revient sur les enjeux de l'école, à l'époque et aujourd'hui.

Pourquoi fêter le centenaire de la loi scolaire de 1912?

Ed Kirsch : La FGIL a toujours commémoré les anniversaires de cette loi. C'est un texte important, qui représentait un premier pas vers l'émancipation de l'instituteur et surtout de l'institutrice. Le texte remplaçait celui de 1898, qui avait sensiblement renforcé l'emprise du clergé sur l'école, dans le sens où, par exemple, un enseignant ne pouvait être nommé que sur présentation d'un certificat de moralité, rempli par le curé local. Ce qui était une épée de Damoclès pour les instituteurs. Et surtout les institutrices.

L'histoire de la FGIL est étroitement liée à cette loi.

Oui, effectivement. Nos pionniers, comme Mathias Adam, étaient impliqués dans les préparations du texte.

Quels étaient les grands changements introduits par cette loi?

La présence de l'Église a été atténuée, notamment avec la disparition des certificats de moralité et l'abolition de l'obligation, pour l'enseignant, de dispenser des cours d'histoire sainte. Et des cours de science, qui étaient toujours vus avec un œil méfiant par le clergé, ont été introduits. Mais le texte a aussi définitivement fixé la gratuité de l'école et l'obligation scolaire a été renforcée, sous peine d'amende. En effet, à l'époque, le Luxembourg était encore un pays très rural, et l'absentéisme était très prononcé, puisque les enfants devaient aider leurs parents dans les champs.

La loi de 1912 reste-t-elle encore une référence pour les enseignants de la jeune génération?

Je pense qu'il est opportun de rappeler son existence. Les jeunes ont sans doute du mal à comprendre pourquoi cette loi avait suscité une telle guerre dans le milieu scolaire en 1912. Car elle était plutôt raisonnable et modérée. Mais à l'époque, l'archevêché est monté au créneau et le pape Pie X a même rédigé une bulle pour faire part de son mécontentement par rapport au vote de cette loi, qui aurait mis l'Église dans une mauvaise situation.

Comment jugez-vous l'évolution de l'école publique depuis 1912?

L'école publique est restée accessible et ouverte à tous, ce n'est pas anodin. Le Luxembourg compte toujours très peu d'écoles privées, et c'est une bonne chose. Mais il faut veiller au maintien de la qualité de l'école publique. Ce qui est également à relever, c'est la formation des maîtres, qui a connu une forte évolution au cours des années, dans le sens où les instituteurs sont aujourd'hui formés à l'université. Ce qui est également une étape importante pour l'émancipation de l'enseignant.

Toutefois vous vous opposez aux réformes de la ministre Delvaux-Stehres.

Oui, mais la commémoration de la loi de 1912 n'a rien à voir avec ça. Nous ne sommes pas un syndicat, même si nous soutenons le SEW de l'OGBL. Ce qui nous intéresse davantage en ce moment, c'est le débat sur la séparation de l'État et de l'Église. Nous craignons en effet que le groupe d'experts qui est actuellement à l'œuvre nous impose plusieurs enseignements religieux. Nous nous opposons évidemment à cette idée et nous nous alignons sur les déclarations du Conseil d'État qui s'est exprimé en 2009 pour un enseignement de morale générale pour toutes les confessions. Nous ne pouvons pas nous imaginer une école où les enfants seraient répartis entre catéchistes, rabbins et pasteurs.

La FGIL, engagée depuis 1900

Fondée en 1900 par Mathias Adam, donc une bonne dizaine d'années avant le vote de la loi scolaire du 10 août 1912, la Fédération générale des instituteurs luxembourgeois (FGIL) compte aujourd'hui un millier de membres, dont près de 200 se sont retrouvés, vendredi, à Luxembourg, au Tramsschapp, pour commémorer le centenaire du texte en question. Des membres de la FGIL étaient d'ailleurs indirectement impliqués dans les négociations de la «loi Braun».

Cependant, la FGIL n'a jamais été un syndicat. Elle revendique une réflexion plus «philosophique» sur le rôle de l'école. Ce qui ne veut pourtant pas dire que cette fédération soutienne aujourd'hui les réformes de la ministre de l'Éducation nationale, Mady Delvaux-Stehres, en particulier celle de 2009 qui a réformé le texte de 1912. Au contraire : des membres de la FGIL étaient dans la rue lors de la grande manifestation des enseignants en mars dernier. L'organisation est en effet proche du SEW de l'OGBL.

Elle lutte avant tout pour une école publique performante, laïque et accessible à tous.